

2023 LIVRET DE L'ÉTUDE 2024

P.02	BIENVENUE
P.04	PLAN DE L'ÉCOLE
P.06	QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES
P.08	CONNAÎTRE L'ENSA TOULOUSE
P.12	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES COMMISSIONS ET LES ÉLU·E·S
P.16	LES RESSOURCES
P.19	LA VIE ÉTUDIANTE
P.24	LES ASSOCIATIONS
P.26	LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCOLE
P.30	L'ORGANISATION DES ÉTUDES
P.45	LE CALENDRIER PÉDAGOGIQUE

Créée en 1969, sous le ministère d'André Malraux, l'Unité pédagogique de Toulouse, devenue École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Toulouse appartient au réseau national des vingt ENSA placées sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ancrée au sein du quartier du Mirail, l'ENSA s'inscrit dans le paysage de l'Université de Toulouse.

Depuis sa création, la formation dispensée par l'ENSA Toulouse est colorée par deux axes majeurs : la conception architecturale et urbaine en lien avec l'existant et la conception architecturale et urbaine prenant en compte les enjeux liés au développement durable. Si ces axes demeurent et gardent une pertinence forte, l'ENSA veille à adapter ses enseignements et sa pédagogie afin de préparer les architectes de demain aux enjeux de transition sociale, sociétale, environnementale, mais également numérique.

La formation dispensée s'attache également à accompagner le double-cursus associant l'ENSA à l'INSA de Toulouse qui offre l'opportunité aux étudiants de disposer du double diplôme architecte / ingénieur. Le master délocalisé à Hanoï ouvre sur les enjeux et problématiques architecturales, urbaines et paysagères de l'Asie du Sud-Est.

Au sein de la région Occitanie, les partenariats professionnels, institutionnels et universitaires tissés avec le territoire (DREAL, VNF, PNR, CAUE, Collectivités territoriales, Université de Toulouse, etc.) contribuent à enrichir la formation des étudiants en les confrontant à des enjeux concrets, actuels, en dialogue avec leurs futurs interlocuteurs.

L'ENSA Toulouse présente historiquement un engagement fort dans la recherche. En accompagnant thèses et travaux de recherche, l'école contribue à la formation des architectes et enseignants-chercheurs et travaille à nourrir et à questionner son propre cycle de formation. Les partenariats internationaux tissés par l'école élargissent cet enrichissement.

Au quotidien, et en complément de ces aspects pédagogiques formels, l'école est riche de nombreuses associations dans lesquelles vous êtes toutes et tous invité·e·s à trouver votre place. L'intégration au sein de l'Université de Toulouse, permet également un accompagnement de votre vie quotidienne d'étudiante et d'étudiant.

Le bâtiment originel, construit par Candilis, présente une valeur architecturale reconnue par le label « Architecture contemporaine remarquable ». Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation/extension confié à Pierre-Louis Faloci et soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales.

Je vous souhaite la bienvenue dans cet établissement. Les communautés administratives et enseignantes de l'ENSA, en dialogue avec vous, vous accompagneront dans votre formation afin que vous soyez demain, un·e architecte averti·e et engagé·e, apte à répondre aux enjeux d'un monde en mutation.

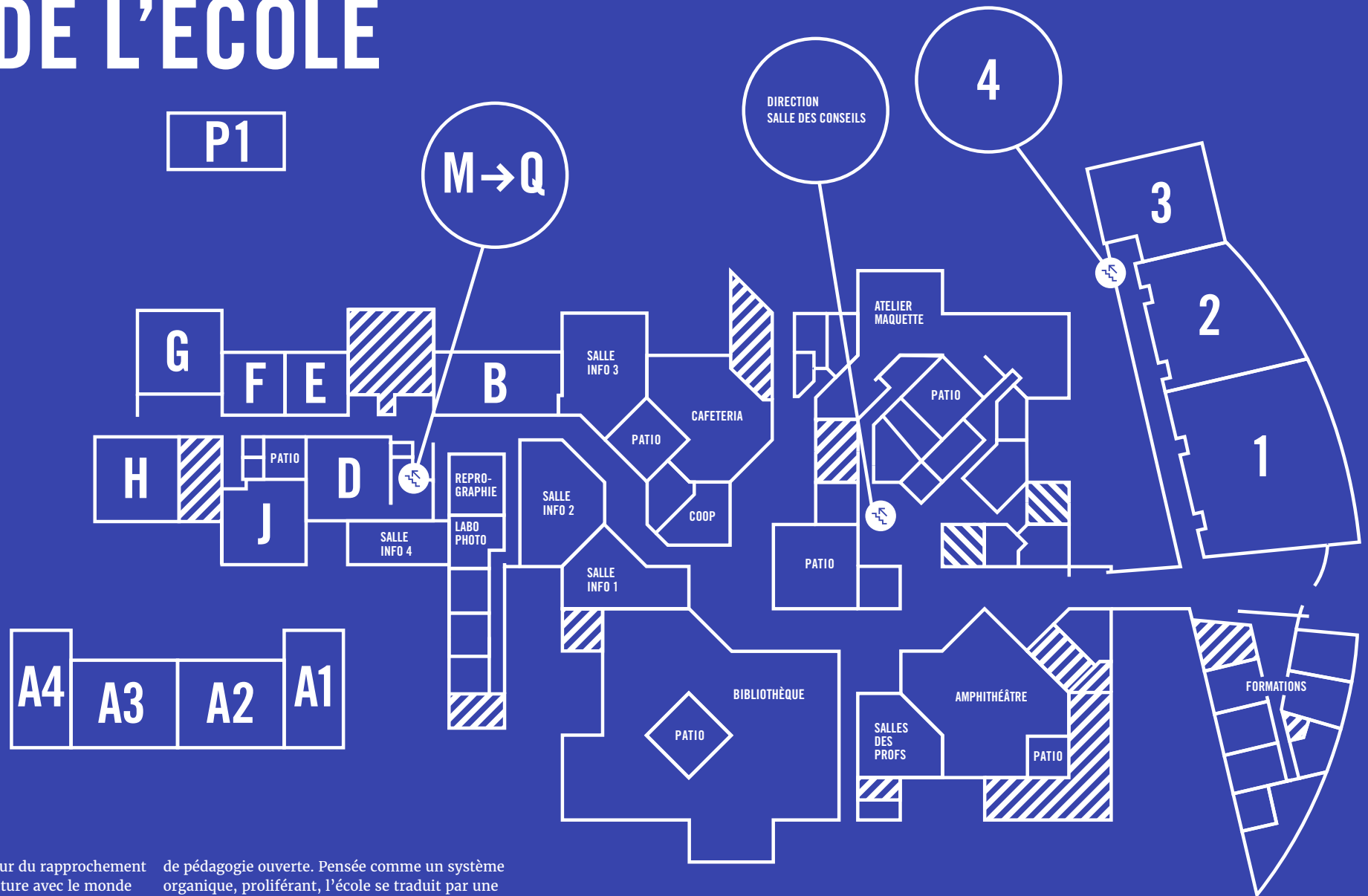
Agnès Blondin

Directrice de l'Ensa Toulouse

PLAN DE L'ÉCOLE

VISITE VIRTUELLE

→ bit.ly/46zAjwJ



BREF HISTORIQUE

Dès 1968, l'École milite en faveur du rapprochement de l'enseignement de l'architecture avec le monde universitaire. L'influence de Georges Candilis, qui réalise alors le quartier du Mirail, les thèses du Team Ten participent largement à cette nouvelle approche pluridisciplinaire de l'architecture.

Au niveau de son architecture, l'Ensa Toulouse implantée au Mirail et réalisée aussi par Georges Candilis à la même époque, répond à cet esprit

de pédagogie ouverte. Pensée comme un système organique, proliférant, l'école se traduit par une combinatoire de modules pleins et vides (les patios), à partir d'une trame constructive en béton sur une maille carrée et un jeu de diagonales. L'école, tout comme le Mirail, font partie de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme du XX^e siècle.

QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce livret d'accueil a pour ambition de répondre à vos premières questions sur l'établissement que vous venez de rejoindre et sur son mode de fonctionnement. Bien entendu, il n'est pas exhaustif et le service de la scolarité se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.



HORAIRES ET ACCÈS

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h
Elle est accessible par métro et autobus :
– **Métro** : ligne A arrêt **Les Arènes** ou **Mirail-Université**
– **Bus** : Ligne 14 arrêt **École d'architecture**
L'école bénéficie également d'un parking privé.

ACCÈS CONTRÔLÉ

Pour des raisons de sécurité, un badge sera remis gratuitement à chaque étudiant pour accéder aux locaux et au parking des étudiants.

En dehors des horaires d'ouverture, il n'est pas possible d'entrer dans les locaux de l'école et dans le parking des étudiants ni d'en sortir.

L'accueil de l'école dispose d'un PC sécurité.
En cas d'urgence (accident, blessure, malaise) prévenir l'accueil et le PC sécurité
+33 (0)5 62 11 50 50

LOCAUX

Les locaux pédagogiques comprennent sur 2 niveaux :

- des salles de cours
 - des ateliers d'architecture
 - des salles informatiques
 - un atelier maquette
 - un laboratoire de photographie et de prise de vue
- Les étudiants disposent également d'une bibliothèque, d'une matériauthèque, de deux locaux associatifs et d'une cafétéria.

INTERNET, INTRANET, MAIL ET RÉSEAUX SOCIAUX

Chaque étudiant dispose d'une adresse e-mail de type : prenom.nom@toulouse.archi.fr
Les messages de l'administration aux étudiant-es ainsi que la newsletter mensuelle informant des activités de l'École sont transmis uniquement sur l'adresse électronique toulouse.archi.fr, il est essentiel que vous consultiez votre compte très régulièrement.

Pensez à rejoindre nos réseaux pour suivre l'actualité de l'école et de l'architecture

Le site internet de l'École toulouse.archi.fr

ENSAToulouse ensa.toulouse
 @ensatlse ensatoulouse

ACCÈS À INTERNET EN WIFI

L'internet sans fil (Wi-Fi) est déployé sur toute l'école. La connexion Wi-Fi est exclusivement dédiée à des activités universitaires.

Comment se connecter ?

Dans la liste des réseaux disponibles, choisissez le réseau ensa-étudiant. Ouvrez votre navigateur internet. Dans la page d'authentification, saisissez vos codes d'accès ENT. Une fois identifié, ne fermez pas la fenêtre du navigateur.

CARTE MUT

Dans le cadre de l'Université Numérique en Région, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a équipé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'une carte multiservices avec un compte IZLY.

Cette carte a des fonctionnalités interuniversitaires et notamment le paiement des repas dans les restaurants du CROUS. Elle permet aussi de bénéficier de différents services comme l'utilisation des photocopieurs, l'emprunt de livres dans toutes les bibliothèques universitaires, les musées, les services Tisséo et l'accès au service Vélo Toulouse.

Comment obtenir sa carte ?

La carte est délivrée gratuitement par le service de la scolarité au moment de l'inscription. Son titulaire en est responsable et doit en prendre soin. En cas de perte ou de vol, l'étudiant doit demander une nouvelle carte au service scolarité qui lui sera facturée 15 € (tarif voté par le Conseil d'Administration), sauf en cas de vol avéré par un PV de plainte auprès des services de police.

Vous trouverez toutes les informations pour recharger votre carte sur le site internet izly.fr.

CONNAÎTRE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

L'ENSA Toulouse propose :

Une formation initiale conduisant :

- au diplôme d'étude en architecture (Bac+3 valant grade de licence)
- au diplôme d'État d'architecte (Bac+5 valant grade de master)

La pédagogie combine enseignements théoriques, ateliers et pratique du projet architectural complétés par des enseignements d'ouverture optionnels.

Le double cursus architecte – ingénieur

L'Ensa Toulouse propose à ses étudiants un double cursus architecte/ingénieur en partenariat avec l'Institut national des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA Toulouse).

Une formation post-master :

- l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP)

Un master délocalisé à la HAU de Hanoï – Vietnam

Ce cycle de formation en 2 ans conduit au diplôme d'État d'architecte (diplôme français d'architecte DE) conférant le grade de master, évalué en Europe d'un niveau baccalauréat + 5 ans.

La filière Licence–Master–Doctorat (LMD) sur le site de Hanoï au Vietnam constitue une offre pédagogique complète et originale en architecture. Elle forme, exclusivement en langue française, des futurs architectes aux projets architecturaux, urbains et paysagers.

Elle est axée sur l'international en général et sur les relations entre l'Asie du sud-est et l'Europe en particulier. Elle délivre les diplômes français en architecture des Ecoles nationales supérieures d'architecture (Ensa).

Les enseignements de la filière LMD sont dispensés à l'Université d'architecture de Hanoï (HAU), au Vietnam. Tout au long des cursus de la licence, du master et du doctorat, des stages de pratiques professionnelles sont réalisables à Hanoï, ou en Asie du sud-est, ou en Europe, en Afrique, en Amérique et en Océanie.

LA RECHERCHE, UNE DIMENSION ESSENTIELLE DE L'ÉCOLE

Le Laboratoire de recherche en Architecture (LRA) regroupe l'ensemble des activités scientifiques de l'École.

Ses doctorants sont inscrits dans deux écoles doctorales complémentaires de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées :

- « Temps espaces sociétés cultures » (TESC)
- « Mécanique énergétique génie civil et procédés » (MEGEP).

Les recherches investissent des thématiques variées, notamment le développement urbain durable et le patrimoine en mouvement, venant ainsi étayer les enseignements en formation initiale.

Une sensibilisation à la recherche est proposée aux étudiants à partir de la 4^e année, en séminaire puis dans un module d'ouverture.

UN ÉTABLISSEMENT ACTIF AU SEIN DU RÉSEAU DES ENSA

L'Ensa Toulouse appartient au réseau des vingt-deux établissements publics français qui délivrent le diplôme d'État d'Architecte.

UN ÉTABLISSEMENT ACTIF AU SEIN DU TISSU UNIVERSITAIRE TOULOUSAIN

Dans une région classée au 3^e rang national* pour le nombre d'étudiants, l'Ensa Toulouse est :

- membre associé de l'Université de Toulouse (communauté d'universités et d'établissements)
- membre de Toulouse Tech, qui regroupe 16 grandes écoles de Midi-Pyrénées.

**chiffres ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*



UNE ÉCOLE ENGAGÉE

MISSION DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ

L'École s'engage, sous l'impulsion du ministère de la Culture, dans une action déterminée afin de prévenir et traiter toute forme de discrimination, de violence ou de harcèlement, ou de fragilisation liée au genre ou à l'orientation sexuelle.

DISPOSITIFS MINISTÉRIELS D'ÉCOUTE

Discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste : le ministère de la Culture a mis en place un dispositif de soutien psychologique. Tous les étudiants de l'ENSA Toulouse peuvent contacter directement la cellule d'écoute de l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources : Contacter la cellule de signalement du ministère de la Culture :

- par téléphone au numéro vert 0800 190 59 10, du lundi au vendredi de 9h à 13h,
- par mail : signalement-culture@concepctrse.fr
- ou directement sur la plateforme de signalement (code d'accès : 1959)

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES À L'ENSA TOULOUSE

L'École est engagée depuis 2020 dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Elle a mis en place un plan d'action avec une série de mesures :

- Une conférence de sensibilisation est proposée aux primo-entrants par une structure spécialisée dans l'égalité femmes/hommes, la lutte contre toutes les discriminations et de prévention des violences sexistes et sexuelles notamment au travail.
- Une formation dispensée pour les personnels et les étudiant.e.s élu.e.s et ceux et celles des bureaux des associations.

UNE CELLULE D'AIDE ET D'ÉCOUTE AUX ÉTUDIANT.E.S DE L'ENSA TOULOUSE : HELP

Une question, une inquiétude, un besoin ? N'attendez pas pour en parler et solliciter les personnes concernées. Et DANS TOUS LES CAS, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : HELP@toulouse.archi.fr. Votre message sera redirigé vers la personne adéquate.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site intranet de l'école :

→ <https://intranet.toulouse.archi.fr/intranet/vie-etudiante/un-probleme-une-solution>

PLAN SANTÉ 2022-2027

L'école s'inscrit dans le Plan santé mis en oeuvre par le ministère de la Culture. Cette démarche volontariste a pour but d'améliorer le bien-être et la santé des étudiants des 20 ENSA(P).

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Ameliorer-le-bien-etre-et-la-sante-des-etudiants-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture-et-de-paysage>

PROGRAMME ÉGALITÉ DES CHANCES

L'Ensa Toulouse est partie prenante du programme Égalité des chances en école d'architecture co-porté par le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Culture et la Fondation Culture & Diversité, avec pour objectif de faciliter l'accès aux Écoles nationales supérieures d'architecture pour les élèves de terminale scolarisés dans des établissements technologiques ou professionnels, ou dans des établissements d'enseignement général relevant de la politique de la ville.

Les principaux objectifs sont de favoriser l'accès à l'architecture pour tous les élèves, encourager l'innovation pédagogique et artistique et promouvoir l'architecture et l'environnement à travers l'histoire.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Béatrice Bégault beatrice.begault@toulouse.archi.fr

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'Ensa Toulouse s'engage dans l'accompagnement de ses étudiants en situation de handicap pour qu'ils puissent suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. Les locaux sont accessibles dans leur totalité. Les cours peuvent être suivis en langue des signes.

Informations générales

Aides aux étudiants en situation de handicap
Renseignements sur les conditions d'accessibilité, d'accueil et d'accompagnement :

- welcomedesk.univ-toulouse.fr
- www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap
- crous-toulouse.fr/handicap

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Béatrice Bégault beatrice.begault@toulouse.archi.fr

Mobilité des étudiants en situation de handicap

L'Ensa Toulouse encourage la mobilité des étudiants en situation de handicap.

Des financements spécifiques peuvent leur être alloués (pour une mobilité en Europe uniquement).

Sophie Vialle est la référente Handicap et mobilité internationale.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Sophie Vialle sophie.vialle@toulouse.archi.fr



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LES ELU·E·S ET LES COMMISSIONS

L'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse est un établissement public administratif d'enseignement supérieur créé par décret n°78-266 du 8 mars 1978. Après les ministères de l'Équipement ou de l'Environnement, elle est actuellement sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

L'École est administrée par un Conseil d'administration et fonctionne avec un certain nombre d'instances institutionnelles ou pédagogiques au sein desquelles les étudiants sont représentés et pris en compte.



Sur avis du Conseil d'administration, le directeur de l'École est nommé, pour une durée de trois ans renouvelable deux fois, par arrêté du ministre de la Culture. Il est responsable du bon fonctionnement de l'établissement et notamment de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses et a autorité sur l'ensemble des services et des personnels.

La direction est responsable de l'application cohérente des orientations retenues par le Conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il délibère notamment sur le projet de contrat pluriannuel conclu avec l'État, le budget, les projets de conventions de regroupement, les programmes d'enseignement, les évaluations, demandes d'accréditation et d'habilitation, la création des autres diplômes, le règlement des études, les conditions d'admission des étudiants, le règlement intérieur de l'École, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, les projets de conventions d'utilisation des immeubles, la gestion immobilière, les catégories de contrats ou de conventions, la participation à toute forme de groupement public ou privé, la création de filiales et de prise de participation ainsi que de création de fondations, les dons et legs, le tarif des prestations, l'engagement des actions en justice, le bilan social et le rapport d'activité annuel. Il est informé des conditions générales d'emploi et de rémunération des personnels contractuels.

Il comprend 20 membres :

- 8 personnalités qualifiées désignées pour quatre ans dont : un représentant du président de la Région, un représentant du président de Toulouse Métropole, le président de la COMUE, un architecte désigné par le CROA et 4 personnalités qualifiées désignées par le CA sur proposition du directeur,
- 6 représentants élus des enseignants-chercheurs, élus pour quatre ans (+ suppléants)
- 3 représentants élus des personnels administratifs et techniques, élus pour quatre ans (+ suppléants)
- 3 représentants élus des étudiants, élus pour deux ans (+ suppléants)

Assistent au CA : directeur, président et vice-président du CPS, agent comptable, représentants du DRAC, du recteur, du contrôleur budgétaire.

Le président est choisi parmi personnalités qualifiées et le représentant élu des enseignants-chercheurs.

Nul ne peut être à la fois membre du Conseil d'administration et membre du Conseil pédagogique et scientifique.

Textes de référence

Décret n° 2018-109 du 15 février 2018
arrêté du 21 mars 2018

LES INSTANCES RÉGLEMENTAIRES

Les commissions participent à l'organisation et au bon fonctionnement de l'École. Elles ont pour rôle d'émettre des propositions au Conseil d'administration.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE (CPS)

Il débat des orientations stratégiques de l'École en matière de formation, de vie étudiante et de recherche. En formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche, examine les questions individuelles et donne un avis sur les répartitions individuelles entre les services d'enseignement et de recherche. Il peut être saisi pour avis par le Conseil d'administration sur toute question relevant de ses compétences.

Il est composé d'une Commission des Formations et de la vie Étudiante et d'une Commission de la Recherche.

Il est présidé par le président de la Commission des formations et de la vie étudiante, ou le cas échéant par le vice-président, président de la Commission de recherche.

Les membres sont élus pour une durée de quatre ans, sauf les étudiants qui sont élus pour deux ans. Les modalités sont identiques aux élections des membres du CA.

Les personnalités extérieures sont nommées par le CA pour quatre ans.

La Commission des formations et de la vie étudiante et la commission de la recherche élisent leur président respectif parmi les enseignants et les chercheurs.

Le directeur ou son représentant assiste au conseil pédagogique et scientifique, à la commission des formations et de la vie étudiante et à la commission de la recherche, avec voix consultative.

LA COMMISSION DES FORMATIONS ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Elle prépare et propose des mesures relatives à l'organisation des programmes de formation et à l'évaluation des enseignements, aux conditions d'admission et d'orientation des étudiants, aux modalités de contrôle des connaissances et à la validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès aux études d'architecture, au suivi de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants, au développement des enseignements sous forme numérique et de la formation des personnes et des usagers à l'utilisation des outils et des ressources numériques, aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que des mesures de nature à améliorer leurs conditions de vie et de travail, notamment des mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques, à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, à la sensibilisation de tous les publics à l'architecture et à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture, animées par des étudiants ou des enseignants.

LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats, elle prépare et propose des mesures relatives à l'organisation et à l'évaluation des unités de recherche, à la meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche, à l'articulation entre la recherche et la formation, au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

COMMISSIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉCOLE

- Commission évaluation des enseignements
- Commission d'inscriptions supplémentaires
- Commission Validations des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles, de l'orientation, des dossiers étrangers et de transfert
- Commission des stages
- Commission Projets de Fin d'Études
- Commission Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre
- Commission des équipements pédagogiques et des ressources numériques
- Commission recrutement enseignant non-titulaire
- Commission Culture, Communication, Partenariat
- Commission relations internationales et mobilités étudiantes
- Comité d'acquisition du centre de ressources documentaire et pédagogique

LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE DANS LES INSTANCES

La représentation des étudiants et des doctorants de l'école dans les instances permet d'associer les enseignants-chercheurs, les étudiants et les personnels administratifs et techniques à la mise en œuvre du projet pédagogique et scientifique de l'École.

Leur représentation est essentielle à une participation démocratique à la gouvernance de l'École. Aussi, est-il important que l'ensemble des étudiants et des doctorants se mobilise pour représenter au plus haut niveau des instances décisionnaires de l'établissement public, les 700 étudiants de l'école.

Pour toute information ou demande, rapprochez-vous d'eux. Leurs coordonnées sont affichées sur les panneaux dédiés à l'entrée de l'administration et sur l'intranet de l'école.

LES ÉLU-E-S ÉTUDIANT-E-S

• Au Conseil d'administration – CA :

- Marco CABALLERO
- Alice DE FROMENT
- Jocelyn HAMET

• A la commission des formations et de la vie étudiante – CFVE :

- Lucie BLANCHEMIN
- Salomé SAEZ
- Victor BRIAND

Toutes les informations sont à retrouver sur le site intranet de l'école :

<https://intranet.toulouse.archi.fr/intranet/elections>

LES RESSOURCES

LA BIBLIOTHÈQUE

L'Ensa Toulouse est dotée d'un fonds documentaire de 22000 ouvrages (ouvrages, périodiques, PFE, rapports de recherche, documentation technique, vidéothèque et matériauthèque) qui permet aux étudiants de trouver sur place l'essentiel des documents nécessaires à leurs études.

L'Ensa Toulouse est dépositaire de la bibliothèque professionnelle de M. Georges Candilis, fonds spécialisé des années soixante.

La bibliothèque est ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h. L'accès aux collections est libre en salle de lecture pour tous les membres de l'École, sur condition de recherche pour les personnes extérieures à l'établissement.

La page « bibliothèque » du site internet de l'École donne accès à toutes les bases de données numériques pour vos recherches (ebooks, articles en ligne, documentation technique...).

Le portail archiRès (archires.archi.fr) donne accès au catalogue commun aux bibliothèques des Ensas et permet d'élargir la recherche aux bibliothèques partenaires.

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du prêt à domicile. Elle est annuelle et gratuite.

LA MATÉRIAUTHÈQUE

La matériauthèque connectée de l'Ensa Toulouse est consultable :

- via les panneaux d'exposition thématiques à la bibliothèque (totem, présentoirs).
- via le site archi-material.com qui répertorie les fiches techniques des matériaux présentés.
- via la base de données materio.com/fr (identifiants disponibles à la bibliothèque)

Évolutive sur demande, elle peut s'adapter aux besoins pédagogiques, proposer de nouvelles expositions thématiques et être enrichie de matériaux locaux pour la construction et la réhabilitation.

Pour plus d'informations adressez-vous à :
infodoc@toulouse.archi.fr

L'ATELIER MAQUETTE

L'Atelier Maquette de l'école offre aux étudiants conseils techniques, outillage et machines permettant la réalisation en volume de tout projet architectural, artistique ou technique lié à leur cursus (maquettes d'étude, de structure, de rendu, de détail, travaux d'arts plastiques, mobilier, prototypes, etc...).

Accessible aux étudiants toutes années confondues, l'atelier se compose de trois zones distinctes :

- Un espace central mettant à disposition l'outillage à main, et de manière encadrée l'outillage électroportatif et les machines-outils ainsi que des machines à fil chaud performantes.
- Un atelier professionnel d'ébénisterie avec accès limité pour la création de prototypes grandes échelles, structures, meubles en bois.
- Un pôle numériques avec accès limité pour réaliser des maquettes volume à partir de fichiers adaptés (machine découpe laser CNC etc...).

Les matériaux les plus utilisés sont les différents types de carton, le polystyrène, le bois, certaines matières plastiques.

Les étudiants peuvent se procurer certains matériaux via l'association La coop.

L'ensemble des ateliers est supervisé par un responsable qui est en mesure d'apporter aux étudiants des réponses techniques permettant la réalisation en volume de tout ou partie de leurs projets. Il est secondé par des moniteurs, garants de la sécurité et de la gestion matérielle des lieux.

Le pôle numérique a son propre responsable lui aussi en mesure d'apporter des conseils sur la maquette d'architecture, ainsi que des moniteurs, formés à l'utilisation du laser.

Le pôle numérique a aussi des moniteurs, formés à l'utilisation du laser.

Le pôle numérique est accessible sur rendez vous via : <http://mintaka.toulouse.archi.fr/grr/login.php>

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h
Pour plus d'informations, adressez-vous à :

- José Parrilla - Atelier maquette
jose.parrilla@toulouse.archi.fr
- Jean Marc Kurczewski - Pôle numérique
jean-marc.kurczewski@toulouse.archi.fr



LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

LES SALLES INFORMATIQUES

L'École possède un réseau informatique relié à Internet via le réseau Renater. Le parc, destiné à la pédagogie, comprend une centaine de machines reliées en réseau. L'ensemble des ordinateurs du réseau pédagogique est réparti dans quatre salles. En dehors des heures de cours d'informatique les salles sont en libre accès à tous les étudiants inscrits à l'Ensa Toulouse. Elles fonctionnent avec des moniteurs selon un planning établi.

Cette équipe de moniteurs se relaie pour offrir aux étudiants toute l'aide dont ils ont besoin (informatique, équipement...)

Ces salles sont ouvertes de 8h à 18h30 du lundi au vendredi pendant l'année universitaire.

LE SERVICE NUMÉRIQUE

Ce service assure :

- la gestion et le prêt des matériels destinés à la pédagogie : ordinateurs portables, appareils de projection (vidéo projecteurs...), d'appareils photos et de caméras DV numériques...
- la gestion des impressions et du serveur d'impression : ce service, dédié en priorité aux

étudiants, est équipé en réseau avec les différents ordinateurs des salles informatiques, un scanner de plans pouvant aller jusqu'à A0 et +, 4 copieurs numériques en libre accès (paiement avec la carte Izly), 2 traceurs grand format (A0) noir et blanc et couleur.

Tous les tarifs concernant les matériels disposant de lecteur de cartes d'accès sont affichés dans les salles informatiques.

Le service numérique est ouvert de 8h à 18h30 du lundi au vendredi pendant l'année universitaire.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Fathia Riah
fathia.riah@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 45

LE LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE

L'École dispose d'un laboratoire argentique, d'une salle de prise de vue maquettes et d'une salle de montage vidéo numérique.

L'association Temps de Pause anime ces espaces et propose aux étudiants une initiation et une assistance technique à la photographie et à l'audiovisuel. Le laboratoire de photographie est à la disposition gratuite des étudiants.

Pour plus d'informations, contact :

→ association Temps de Pause
tdp.ensatoulouse@gmail.com



PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET MESSAGERIE

Vous accéderez à toutes les plateformes numériques et messagerie (scout, taïga, moodle) avec un identifiant unique et un mot de passe unique qui vous seront donnés lors de votre inscription à l'Ensa Toulouse.

Le Scout • scout.univ-toulouse.fr

Ce serveur est un espace de travail collaboratif qui regroupe :

- votre messagerie électronique
- des espaces documentaires dans lesquels vous pourrez organiser vos fichiers et créer des groupes de travail
- des calendriers qui peuvent être privés ou partagés avec des groupes de travail.

Il est essentiel que vous consultiez votre compte de messagerie Scout très régulièrement, la communication de l'établissement passe uniquement par cet espace de travail.

Taïga : etudiant.archi.fr

C'est sur ce serveur que l'essentiel des informations concernant le suivi et l'organisation de votre scolarité seront déposés : groupes de travail, emplois du temps, notes, coordonnées des enseignants...

Moodle : moodle.toulouse.archi.fr

Ce serveur est le serveur pédagogique de l'École. Vos enseignants y déposeront tout ou partie de leurs cours et certains vous demanderont d'y déposer des travaux (devoirs).

Intranet : intranet.toulouse.archi.fr

Vous trouvez dans votre Intranet étudiant une multitude d'informations et de liens vers différents services indispensables à votre vie d'étudiant.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ support-informatique@toulouse.archi.fr

LA VIE ÉTUDIANTE

Pour trouver toutes les informations pratiques quand on est étudiant à Toulouse rendez vous sur le site internet welcomedesk.univ-toulouse.fr. Toutes les infos utiles pour la vie pratique étudiante : manger, se soigner, s'assurer, gérer son budget, trouver un job, sortir, circuler, faire du sport, donner vie à vos initiatives, voyager...

BOURSES

Les bourses sur critères sociaux sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre à la fin de leurs études secondaires, ou peu de temps après, des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

Les demandes de bourses sur critères sociaux 2023-2024 se font sur le site Internet du CROUS de l'académie dans laquelle vous étudiez, dans le cadre du Dossier Social Étudiant (DSE).

Le Dossier Social Étudiant vous permet de demander, à partir du même dossier, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire CROUS.

Le CROUS de votre académie est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie en 2023-2024.

Modalités

Étudiants et futurs étudiants doivent impérativement remplir leur DSE sur la plateforme en ligne s'ils souhaitent procéder à une demande de logement et/ou de bourse.

Le DSE (Dossier Social Étudiant) est une nouvelle démarche dématérialisée qui permet aux demandeurs de bourse et de logement de réunir ces deux demandes.

Elle doit être effectuée entre le 15/05 et le 31/05 afin de recevoir une réponse le plus rapidement possible au début de l'année suivante.

De plus des aides complémentaires sont possibles pour l'aide au logement. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet etudiant.gouv.fr
Site du CROUS de Toulouse : crous-toulouse

Modalités générales d'attribution

Les bourses sont attribuées en fonction des ressources parentales et des charges appréciables au regard du barème national fixé par le ministère de l'enseignement supérieur applicable au ministère de la Culture.

En fonction de ces ressources et de ces charges, les bourses attribuées sont classées en 7 catégories ou échelons.

Les bourses sont versées mensuellement par le CROUS sur une période de 10 mois (de septembre à juin).

L'Ensa Toulouse n'a aucun impact sur la recevabilité des dossiers et sur la procédure de mise en paiement. Toutefois, si l'étudiant rencontre des difficultés en cours d'année universitaire (perte brutale de revenus, difficultés familiales ou tout événement ayant une incidence sur sa situation familiale et financière), il peut entrer en contact avec l'agent chargé d'assurer la liaison avec le CROUS (coordonnées ci-dessous).

Procédures et calendrier

Les bourses sont attribuées pour une année universitaire. Chaque année une nouvelle demande est établie avant la fin de l'année universitaire précédente (fin mai).

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Philippe Brendlin
philippe.brendlin@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 82

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE (CVEC)

Dans le cadre de la loi ORE, depuis juillet 2018, le gouvernement a mis en place une contribution de vie étudiante et campus (CVEC), obligatoire à payer préalablement à toute inscription ou réinscription dans l'enseignement supérieur au CROUS (un certificat vous sera envoyé après paiement contenant un numéro indispensable à votre pré inscription). Pour l'année 2023-2024, le montant de la CVEC est de 100 €. cvec.etudiant.gouv.fr

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est gratuite pour tous les étudiants français et étrangers. etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html

Lorsque vous démarrez votre cursus universitaire, vous n'avez pas à souscrire une mutuelle pour étudiant lors de votre rentrée. Vous ne verrez aucun changement si vous êtes déjà inscrit à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de votre lieu de résidence. Si votre déménagement, il faudra vérifier si votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre bien votre lieu de résidence. Si non, il faudra s'affilier à la CPAM de votre nouveau lieu de résidence. Il est possible de garder l'adresse de vos parents comme lieu de résidence et aucun changement ne se fera ressentir.

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Si vous souhaitez compléter les remboursements de la sécurité sociale, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle de vos parents, un tout autre organisme complémentaire...). Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'assurance maladie. Des aides existent dans certaines régions pour vous aider à payer votre complémentaire santé. Consultez le site des aides régionales en Occitanie : <https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides-> La mutuelle n'est pas obligatoire mais recommandée. L'école n'intervient pas dans cette démarche qui relève d'une initiative privée.

SANTÉ

Le SIMPPS est un service médical et social exclusivement réservé aux étudiants. Des accueils infirmiers, visites médicales et bilans infirmiers de prévention sont proposés sur convocation ou rendez-vous. Les consultations médicales (médecins généralistes ou spécialistes), les prises en charge médico-psychologiques et entretiens sociaux se tiennent sur rendez-vous.

Le SIMPPS a aussi pour mission la promotion de la santé et organise tout au long de l'année universitaire des actions sur les sujets de santé sexuelle, santé mentale, addictions, vaccination, nutrition. Certaines actions sont réalisées avec l'Agence Régionale de Santé : distribution de paniers de légumes locaux, ateliers culinaires, ateliers de gestion du stress, actions sur les addictions. Soit dans le cadre de journées nationales de prévention ou de sensibilisation (lutte contre le sida, don d'organes...). Pour prendre rdv avec une assistante sociale et/ou une visite médicale obligatoire : 05 61 50 41 41 Pour toute urgence médicale / rdv avec médecins et spécialistes : 05 61 50 38 61

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet simpps-toulouse.fr

SE RESTAURER

SUR LE CAMPUS

Cafétéria

Au sein de l'école, les étudiants disposent d'une cafétéria ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Restaurant universitaire

Les étudiants de l'Ensa Toulouse ont accès au restaurant universitaire (RU) de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

HORS CAMPUS

Les étudiants de l'Ensa Toulouse ont accès à tous les restaurants gérés par le CROUS, sur l'ensemble du campus toulousain.

Le paiement s'effectue avec la carte Multiservices (carte MUT) délivrée par le service de la scolarité qui vous permet de payer avec Izly.

Pour plus d'informations : <https://izly.fr/>

SE DÉPLACER

Toulouse dispose d'un réseau bus-métro (centre-ville et périphérie), et d'un réseau ferroviaire et routier (bus) pour les destinations régionales, nationales et internationales.

Vélo Toulouse est un service ouvert 24h sur 24. Libre et autonome, vous pouvez utiliser le service dès que vous le souhaitez, en vous y abonnant ou en l'utilisant à la journée. velo.toulouse.fr

L'aéroport de Toulouse-Blagnac propose des vols intérieurs et internationaux.

Les étudiants bénéficient pour le bus, le métro, le vélo, le train et l'avion de tarifs spécifiques. Le réseau bus-métro est géré par Tisséo

Tisséo

7 Place Esquirol • 31000 Toulouse
05 61 41 70 70 • tisseo.fr

La SNCF Gare Matabiau

64 Boulevard Pierre Semard • 31500 Toulouse
05 61 10 10 00 (standard) • sncf.fr

La gare routière (à côté de la gare SNCF)

68-78 Boulevard René Semard • 05 61 61 67 67

L'aéroport Toulouse-Blagnac

BP 103 – 31703 Blagnac • 05 61 42 44 00
toulouse.aeroport.fr

SE LOGER

Pour trouver toutes les informations pour se loger à Toulouse quand on est étudiant rendez-vous sur le site internet welcomedesk.univ-toulouse.fr

Vous y trouverez le guide du logement étudiant : Les astuces et bonnes adresses pour chercher un logement, s'organiser une fois le logement trouvé, solliciter des aides, se meubler... Ainsi que tous les contacts des résidences étudiantes des bailleurs sociaux.

Pour trouver un logement universitaire ou un logement relevant du secteur privé vous pouvez contacter le service logement du CROUS de Toulouse. <https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/vie-quotidienne/logement/choisir-son-logement>

CROUS (Centre Régional de Œuvres Universitaires et Scolaires) de Toulouse

58 rue du Taur à Toulouse
• 05 61 12 54 00
crous-toulouse.fr



BIEN PRÉPARER SON ARRIVÉE À TOULOUSE

La Toul'Box est un dispositif mis en œuvre par l'Université de Toulouse pour aider les étudiants et chercheurs, français et internationaux, à anticiper leur arrivée et leur installation. Un site internet dédié : toulbox.univ-toulouse.fr

RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Bizutage et charte égalité homme femme et contre le harcèlement

L'École veille fermement à ce qu'aucune conduite pouvant s'apparenter à du bizutage ne puisse être tenue. La loi du 17 juin 1998 définit le bizutage comme un ensemble d'actes humiliants ou dégradants en milieu scolaire ou universitaire. Le Code pénal punit les actes de bizutage de six mois de prison et 7500 € d'amende. Tout étudiant qui contreviendrait aux réglementations s'exposerait, indépendamment des poursuites prévues par la loi, à des sanctions.

Tabac et alcool

La loi du 15 novembre 2006 interdit de fumer dans les espaces publics non ouverts. Tout contrevenant est passible de sanctions disciplinaires et d'amendes.

La consommation d'alcool est strictement interdite au sein de l'École. Aucune personne en état d'ébriété n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement.

Respect des biens et matériels

Les photocopieurs, ordinateurs et autres matériels de vidéoprojection, informatiques ou d'impression sont des ressources communes fragiles qui ne doivent pas être malmenées. Leur détérioration pénalise l'ensemble des étudiants. En cas de panne ou de dysfonctionnement, il convient de prévenir :

- pour le matériel informatique : informatique@toulouse.archi.fr
- pour les matériels informatiques ou de vidéoprojection installés dans les salles et ateliers d'impression :
 - aux horaires de bureau, la personne responsable du service du prêt
 - en dehors des horaires de bureau, les moniteurs présents au service du prêt.

Toute détérioration survenue par suite de négligence caractérisée fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

Alarme et évacuation

Si l'alarme générale retentit dans l'établissement, ceci signifie qu'un risque a été détecté. Il est impératif d'évacuer immédiatement les lieux, en suivant les indications du personnel habilité de l'École (brassard vert). Chacun devra se rendre aux points de rassemblement. Un plan d'évacuation est apposé à chaque étage.

Objets trouvés

Merci de remettre les objets trouvés à l'accueil de l'École (entrée) qui a la charge de les garder.

Les modalités d'organisation et règles de vie de l'École sont consignées dans le règlement intérieur disponible à l'accueil ou à la bibliothèque et en ligne sur le site intranet.

ASSURANCES

Chaque étudiant est tenu de justifier d'une garantie de responsabilité civile.

L'École a souscrit une assurance assistance-rapatriement pour les déplacements nationaux et internationaux de l'ensemble des communautés de l'établissement.

BOURSE D'AIDE AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

L'École a mis en œuvre une bourse d'aide aux initiatives étudiantes proposant un soutien financier à des initiatives personnelles ou collectives déconnectées du cadre pédagogique. Cette bourse initiatives étudiantes – BIE a pour but de valoriser des pratiques sociales, culturelles individuelles, d'encourager la mise en œuvre de concepts créatifs favorisant la diffusion de la culture architecturale.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 59

LES ASSOCIATIONS

L'Ensa Toulouse encourage et soutient les initiatives étudiantes qui rythment l'année universitaire et créent une animation permanente dans l'école.

LE BDA

Le BDA est là pour te guider et t'informer tout au long de ton cursus, sur des sujets en lien avec l'école ou sur ta vie d'étudiant en architecture. Le BDA est aussi l'organisateur d'événements de prévention et de sensibilisation qui permettent de piquer ta curiosité sur des sujets importants de la société. Bref, c'est l'association à suivre pour toujours rester informé.

→ alice.de-froment@toulouse.archi.fr

ATELIER THÉÂTRE ACT'EAT

L'atelier théâtre propose chaque année plusieurs représentations de pièces de théâtre et participe à la vie de l'école.

→ asso-acteat@toulouse.archi.fr

→ delfour.marc@gmail.com

ASENSA

L'association sportive de l'école permet aux étudiants de rejoindre de pratiquer des sports variés (foot, de rugby, basket...). Pour certaines activités, l'ASENSA est partenaire de l'Université Jean Jaurès pour l'accès aux équipements et aux entraînements. Au cours de l'année, l'association organise des sorties ski et participe à des rencontres inter-écoles.

→ katherine.sicart@toulouse.archi.fr

→ facebook : Asensa Toulouse

→ instagram : asensa_toulouse

DÉDALE

Dédale est une association ouverte et dynamique créée en 1993 par et pour des étudiants qui souhaitent voir se développer les manifestations culturelles dans l'école. Dédale propose des événements en rapport avec l'architecture, l'urbanisme, les arts plastiques, le design...

24

L'association organise ainsi des voyages, des conférences, des concerts, visites et expositions destinés à tous les étudiants de l'école

→ facebook : Dedale Asso

→ instagram : dedale_asso

→ associationdedale@gmail.com

DYNAM'EAT

Dynam'eat est l'association à ne pas rater !

Nous sommes là pour vous accompagner dans les bons comme dans les mauvais moments et pour vous divertir un maximum ! À l'école d'architecture on se rencontre, on se rapproche, on tisse des liens et Dynam'eat est là pour ça.

Nous veillons à ce que la joie et la bonne humeur règnent dans notre école ! Un mois d'intégration, le gala et des soirées de folie toute l'année vous attendent, on tient à vous voir nombreux !

Soyez prêt pour cette super année à venir, accompagnés par votre équipe préférée : dynam'eat !

→ instagram : dynam.ea

L'IMPRIMERIE / CAFET ASSOCIATIVE

L'Imprimerie c'est l'association étudiante qui s'occupe du service de restauration.

Le café y coule à flot, les croissants et sandwiches répandent leurs miettes sur les plans fraîchement imprimés. Les menus sont préparés par Stéphane, notre professionnel employé par l'association.

Les bénévoles, et employés, s'assurent que cet espace de vie reste ouvert pour vous tous les jours !

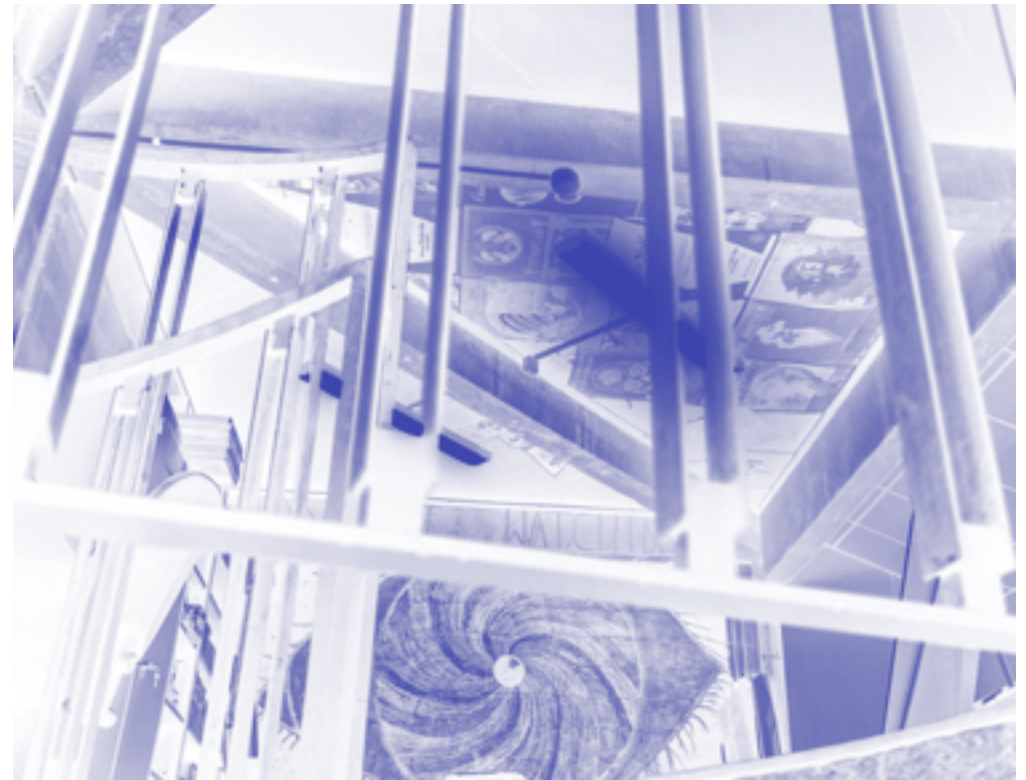
→ facebook : L'imprimerie Ensa Toulouse

→ instagram : limprimerie_ensa

→ projetcafet.ensatoulouse@gmail.com

ASSOCIATION MUSIQUE- BPM

→ en cours de création



LA COOP

La Coop' de l'Ensa Toulouse est une association 100% bénévole et étudiante qui travaille jour après jour pour proposer à ses étudiants des prix toujours plus compétitifs.

L'objectif est de proposer un large choix de matériel pour accompagner tous les étudiants d'architecture, et ce directement à l'école.

Nous fonctionnons au rythme de chacun et agissons ensemble pour faire en sorte que l'association soit la plus souvent ouverte.

→ instagram : coop.ensat

TEMPS DE PAUSE

On prend ton plus beau profil en soirée et si jamais t'en as oublié une partie, on est là pour te le rappeler en image ! Chaque mois tu pourras participer au concours « la photo du mois ». La photo gagnante est encadrée sur notre mur et tu pourras choisir le prochain thème. Sinon, on propose des cours de photo mais aussi du développement argentique.

Notre tradition ? L'ENSAPOIL. Notre fameux calendrier, tu fais une photo avec pour seule contrainte : vêtements interdits.

L'adhésion à notre asso est de seulement 5€. Rejoins-nous !

→ facebook : TDP Ensa Toulouse

→ instagram : tdp.archi

LA POUDRERIE

La poudrerie est l'association gérée bénévolement par des étudiants qui t'organise des weekends de kiffeurs ! Deux gros événements ont lieu au cours de l'année - Le week-end ski dans les Pyrénées avec des raclettes en veux-tu en voilà !

- La visite de cave à vins : purs produits du Sud-Ouest qui vont régaler tes papilles !

On organise aussi plusieurs randonnées un peu tout au long de l'année !

→ instagram : poudrerieasensa

25

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCOLE

DOUBLE PARCOURS ARCHITECTE-INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Le double parcours ingénieur-architecte ou architecte-ingénieur a été mis en place en 1996 par l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse et l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA). Il s'adresse exclusivement aux étudiants admis et inscrits en 1^{re} année à l'Ensa Toulouse ou à l'INSA. Il permet de poursuivre des études d'architecture après l'obtention du diplôme d'ingénieur ou, inversement, des études d'ingénierie après le diplôme d'architecte.

- L'accès au double parcours est ouvert exclusivement aux étudiants arrivés à l'Ensa Toulouse ou l'INSA dès la 1^{re} année de licence.
- Le suivi du double parcours est compatible avec le principe d'une année de césure mais incompatible avec la poursuite d'un semestre d'études à l'étranger (Eramus ou équivalent).
- Pendant les 2 premières années de licence à l'Ensa Toulouse, les étudiants qui souhaitent tenter ce double parcours suivent des enseignements spécifiques en mathématiques.
- À la fin de la 2^e année à l'Ensa Toulouse, une dizaine d'étudiants est sélectionnée (au même titre qu'une dizaine d'étudiants de l'INSA Toulouse) pour poursuivre le double parcours.
- À partir de la 3^e année de licence et pendant les 2 années de master à l'Ensa Toulouse (soit pendant une durée de 3 ans), les étudiants suivent des enseignements dans les 2 établissements, dont un semestre d'immersion à l'INSA Toulouse.
- Après l'obtention de leur diplôme d'architecte diplômé d'État en fin de 5^e année à l'Ensa Toulouse, les étudiants qui ont suivi avec succès sur

3 années leurs enseignements à l'INSA Toulouse sont alors admis en 4^e année INSA Toulouse (équivalent du master), spécialité génie civil.

- L'obtention des deux titres se réalise généralement en 5 années pour le premier diplôme puis 2 années supplémentaires pour le second (durée équivalente à 1 licence + 2 masters).
- Tout architecte DE (double parcours ou pas) qui désirera ensuite signer des permis de construire devra passer l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), une formation continue en alternance sur une année dispensée par les Ensas.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Raphaël Van der Beken, maître de conférences à l'Ensa Toulouse
raphael.van-der-beken@toulouse.archi.fr
→ Marion Bonhomme, maître de conférences au Département de Génie civil et urbain de l'INSA
marion.bonhomme@insa-toulouse.fr

FILIÈRE LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD)-HANOÏ, VIETNAM

Une offre pédagogique complète et originale en architecture. Elle forme, exclusivement en langue française, des futurs architectes aux projets architecturaux, urbains et paysagers. Elle est axée sur l'international en général et sur les relations entre l'Asie du sud-est et l'Europe en particulier. Elle délivre les diplômes français en architecture des ENSA. Les enseignements de la filière LMD sont dispensés à l'Université d'architecture de Hanoï (HAU), au Vietnam.

La filière LMD s'adresse à des étudiants nécessairement francophones, ouverts aux relations internationales et provenant des cinq continents : Asie, Europe, Afrique, Amérique, Océanie.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Frédéric Bonneaud
frederic.bonneaud@toulouse.archi.fr

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE - LRA

Le Laboratoire de Recherche en Architecture regroupe les activités scientifiques de l'Ensa Toulouse. Il est animé par une équipe répartie en une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs, une quarantaine de doctorants, 1 coordinatrice administrative et financière et 1 coordinateur informatique.

Le LRA participe à la mise en place des fondements de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Cela se traduit par des travaux d'explicitation du processus de projet architectural, urbain et paysager, notamment en ce qui concerne les modalités cognitives et méthodologiques de ce processus où président les recours à des références, des modèles, des techniques, des enseignements heuristiques

Le LRA investit des champs d'études appliqués aux projets architecturaux, urbains et paysagers, notamment à travers des approches transdisciplinaires concernant le développement durable, les processus dynamiques de transformation de la ville, du paysage ou du patrimoine et les jeux d'acteurs du projet.

Le LRA est laboratoire d'accueil de 2 écoles doctorales complémentaires de l'Université de Toulouse. Les doctorants sont inscrits, au choix et selon la nature de leurs travaux, à l'école doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures ou à l'école doctorale Mécanique, Énergétique, Génie civil & Procédés. Ils sont encadrés par les 9 HDR du laboratoire.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Caroline Lamorthe
caroline.lamothe@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 40

Une sensibilisation à la recherche est proposée aux étudiants à partir de la 1^{ère} année de master

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr

DES PARTENARIATS PÉDAGOGIQUES VARIÉS AU SERVICE DE LA FORMATION DES FUTURS ARCHITECTES

De nombreux partenariats pédagogiques sont développés avec divers acteurs pour offrir aux futurs architectes une formation en prise sur le réel.

- Collectivités et acteurs du territoire
- Action sociale
- Innovation et culture scientifique
- Art et culture
- Enseignement et formation
- Architecture
- Entreprises

Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau des partenariats :

→ Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 59

UN RÔLE ACTIF DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

L'Ensa Toulouse participe pleinement à diffuser et porter la culture architecturale en organisant des expositions, des colloques et des conférences en différents lieux, en son nom propre ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux. Les étudiants présentent aussi régulièrement les résultats de leurs travaux face à des publics variés, contribuant à cette diffusion.

Les principaux objectifs sont de favoriser l'accès à l'architecture pour tous, encourager l'innovation pédagogique et artistique et promouvoir l'architecture sur un territoire local.

Les Cafédoc de la bibliothèque sont l'occasion de faire dialoguer architectes, auteurs, éditeurs autour d'une publication.

Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau de la communication et de l'action culturelle :

→ Sylvie Panissard
communication@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 48
Chargée de mission pédagogique action culturelle :
→ Béatrice Utrilla
beatrice.utrilla@toulouse.archi.fr

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET LES VOYAGES D'ÉTUDE

La connaissance et la pratique de l'architecture requièrent un savoir multidisciplinaire qui ne peut être actualisé que grâce à une confrontation et une coopération scientifique qui débordent le cadre national. Le recul que permet la confrontation à d'autres cultures explique la tradition du voyage dans la formation des architectes.

Pour renforcer son rayonnement à l'international, l'Ensa Toulouse mène à travers sa politique des relations internationales de nombreuses actions permettant de développer et d'intensifier ses coopérations internationales.

Cette dynamique internationale est fortement inscrite dans le projet d'établissement à travers :

- la mobilité des étudiants et des enseignants
- la confrontation des méthodes pédagogiques et de travaux d'étudiants sous forme d'ateliers (workshops)
- la coopération scientifique et l'organisation de post-diplômes ; dans le cadre de la recherche, les formations et équipes scientifiques contribuent régulièrement à des séminaires et des colloques internationaux.

La dimension internationale concerne la zone Europe, mais également l'Afrique, l'Amérique et l'Asie du Sud-Est.

Tout étudiant de l'école qui entreprend un programme d'échanges à l'étranger dans une université partenaire avec laquelle l'Ensa a signé une convention d'échanges bénéficie des conditions suivantes :

- exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil, les droits d'inscription sont réglés avant le départ à l'établissement d'origine (Ensa Toulouse)
- la période d'étude à l'étranger doit bénéficier d'une reconnaissance académique complète. En d'autres termes, l'université d'origine est disposée à reconnaître que la période d'études à l'étranger remplacera une période d'études comparable dans l'université d'origine même si le programme est différent.

Les universités partenaires et l'étudiant doivent convenir d'un programme d'études avant le départ de celui-ci à l'étranger.

Les étudiants intéressés doivent faire la demande de mobilité auprès du service des relations internationales. Une réunion d'information générale est organisée fin octobre. Le dossier de candidature est à remettre début janvier.

Les voyages d'étude

Dans le cadre de leurs pédagogies, les enseignants organisent de nombreux voyages d'étude à l'étranger qui sont l'occasion pour les étudiants d'échanges, de découvertes, de rencontres architecturales, ainsi que de prises de contact avec le monde institutionnel et professionnel d'autres pays.

Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau des Relations Internationales :

→ Sophie Vialle
sophie.vialle@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 55

Chargé de mission pédagogique :

→ Juan-Carlos Rojas Arias
juan-carlos.rojas-arias@toulouse.archi.fr

LES PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL

EN EUROPE

- **Allemagne** • Munich (Technische Universität München)
- **Belgique** • Louvain-La-Neuve (Université Catholique de Louvain) • Université de Liège Université de Mons
- **Bulgarie** • Sofia (University of Architecture, Civil Engineering and Geodesy)
- **Croatie** • Zagreb (Université de Zagreb)
- **Espagne** • Barcelone (Universitat Politècnica de Catalunya ETSA Barcelona) • Grenade (Universidad de Granada)
- Madrid (Universidad Politécnica de Madrid)
- Séville (Universidad de Sevilla)
- Valence (Universidad Politécnica de Valencia)
- **Estonie** • Tallinn (Estonian Academy of Arts)
- **Grèce** • Athens (National Technical University Of Athens)
- **Italie** • Milan (Politecnico di Milano) • Turin (Politecnico di Torino) • Rome (Università degli Studi di Roma Tre) (Università degli studi di Roma la Sapienza) • Cagliari (Università degli studi di Cagliari)
- Catane (Università Catania)
- Venise (Università IUAV)
- Bologne (Università Di Bologna)
- **Pays-Bas** • Eindhoven (Technische Universiteit Eindhoven)
- **Pologne** • Lodz (University of Technology)
- **Portugal** • Porto (Universidade do Porto)
- **Suisse** • Lausanne (Ecole Polytechnique Fédérale De Lausanne)
- **Suède** • Swedish University Of Agricultural Sciences (Uppsala)

DANS LE RESTE DU MONDE

- **Argentine** • La Plata (Universidad Nacional de La Plata) • Santa Fé (Universidad Nacional del Litoral)
- **Brésil** • Rio de Janeiro (Universidade Federal do Rio de Janeiro) • Juiz de Fora (Universidade Federal de Juiz de Fora) • Recife (Universidade Federal de Pernambuco) Recife (Universidade Católica de Pernambuco)
- **Cambodge** • Phnom-Penh (Université Royale des Beaux-Arts)
- **Colombie** • Manizales (Universidad Nacional de Colombia)
- **Inde** • Ahmedabad (CEPT University)
- **Japon** • Tokyo (University of Science)
- **Maroc** • Rabat (École Nationale d'Architecture)
- **Mexique** • Guadalajara (Universidad de Guadalajara) Mexico (Universidad Iberoamericana) (Universidad Autónoma Metropolitana)
- **Pérou** • Lima (Pontificia Universidad Católica del Perú)
- **Tunisie** • Tunis (Ecole Nationale D'Architecture et d'Urbanisme de Tunis)
- **Vietnam** • Hanoï (Université d'Architecture de Hanoï)

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

La formation s'inscrit dans le schéma LMD de l'espace européen de l'enseignement supérieur et conduit à l'obtention du diplôme d'État d'architecte en 5 ans (3 ans pour l'obtention du grade de licence et 2 ans pour celui de master).

Les objectifs de cette réforme engagée dans les pays de l'Union européenne permettent :

- Une meilleure lisibilité des cursus.
- Une mobilité accrue des étudiants grâce au système d'équivalence des unités d'enseignement.
- D'assurer la reconnaissance d'un enseignement supérieur de l'architecture en France.
- D'accompagner la diversification des pratiques professionnelles.

Tout étudiant peut valider une partie de ses études à l'étranger dans le cadre d'une convention d'échange international.

L'accès en première année est ouvert à tout bachelier ou titulaire d'un diplôme équivalent français ou étranger, dans les limites de la capacité d'accueil de l'école.

Dans le cadre des deux cycles du cursus conduisant au diplôme d'État d'architecte, les étudiants sont tenus d'effectuer des stages obligatoires, dont la durée et les objectifs diffèrent selon les années.

Le règlement des études est consultable au service de la bibliothèque. et en ligne sur le site intranet.



LICENCE

3 années • 6 semestres • 26 UE • 180 ECTS

Environ 100 heures de cours, 260 heures de travaux dirigés et 250 à 300 heures de travail personnel par semestre.

Ce cycle conduit au Diplôme d'études en architecture (DEEA).

Objectif : Permettre l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet.

- La première année construit le regard que porte l'étudiant sur la conception de la ville et de l'architecture.
- La deuxième année présente les outils, les méthodes et les thématiques du projet architectural.
- La troisième année développe des approches spécifiques de la conception et de la construction du projet architectural.

Les enseignements qui sont suivis et approfondis au cours des 3 années :

- Conception
- Histoire et théories de l'architecture
- Sciences et techniques
- Espace et sociétés
- Arts

Le programme comporte un enseignement de langues obligatoire au choix : anglais ou espagnol.

Le programme de licence est complété par 2 stages obligatoires en France ou à l'étranger, crédités de 6 ECTS :

- Un stage « ouvrier » • 15 jours
- Un stage « première pratique » • 1 mois

Les matières enseignées pendant ces 3 années : Dessin, Histoire de l'art, Analyse architecturale, Conception, Géométrie, Paysage, CAO, Histoire de l'architecture, Histoire de l'urbanisme, Langues, Anthropologie, Sociologie...

Césure : un étudiant peut demander à bénéficier à l'issue de ce cycle d'une période de césure (un semestre ou une année universitaire).

Mobilité : L'étudiant peut effectuer 1 semestre ou 1 année dans le cadre d'un échange international.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Sandrine Denois
sandrinedenois@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 49

MASTER

2 années • 4 semestres • 14 UE • 120 ECTS

Environ 70 heures de cours, entre 230 et 260 heures de travaux dirigés pour les 3 premiers semestres, un dernier semestre consacré à un projet de fin d'études, au moins 300 heures de travail personnel par semestre (rédaction de mémoire, soutenance de projet de fin d'études).

Ce cycle conduit au Diplôme d'État d'architecte (DEA).

Objectif : acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture en permettant de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture.

Les enseignements sont partagés pendant 3 semestres entre l'apprentissage de la conception sous formes de TD ou séminaires, les cours de théories et cultures et de séances de perfectionnement et d'insertion professionnelle, avec un stage de formation pratique (1 mois).

Le dernier semestre est consacré à la réalisation du projet de fin d'études. Le projet de fin d'études (PFE) est un travail personnel et consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation.

L'obtention du diplôme de master est conditionnée à la réussite d'une certification B2 en langues étrangères.

Pour plus d'informations, adressez-vous à :

→ Marie-Josée Poumirol
marie-josee.poumirol@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 46

LE PARCOURS RECHERCHE, VERS LE DOCTORAT :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent choisir de s'engager en master 2 dans un parcours recherche. Celui-ci consiste en un approfondissement du mémoire et peut ouvrir vers un doctorat. Il s'inscrit dans la continuité du séminaire et peut déboucher sur un Projet de Fin d'Études, mention recherche.

Pour plus d'informations sur le parcours recherche, adressez-vous à :

→ Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr



PROJET DE FIN D'ETUDES

Le projet de fin d'études PFE, organisé sur un semestre, est le dernier projet qui conduit au Diplôme d'État d'architecte. Le PFE est rattaché à un groupe thématique choisi par l'étudiant. Tout au long du semestre, l'étudiant est suivi par un directeur d'études faisant parti du groupe.

Le sujet du PFE choisi par l'étudiant peut développer des problématiques issues du mémoire de master ou de projet antérieur.

6 thématiques sont proposées :

- Extême Contemporain
- Patrimoine(s) en projet
- L'existant en transition
- Métropoles productives
- Une pensée pour construire
- L'architecture métropolitaine du XXI^e siècle

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury. Chaque année, une session de soutenances est organisée au début du mois de juillet.

Dans le cas d'un parcours recherche, l'étudiant devra soutenir son mémoire avec son PFE devant un jury habilité.

Le PFE et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé à la bibliothèque de l'école. L'étudiant obtient le diplôme d'État d'architecte dès l'instant qu'il comptabilise la totalité des 120 ECTS du cycle.

TROISIÈME CYCLE

L'Ensa Toulouse propose des formations post-master.

Doctorat

Un troisième cycle, préparé en trois ans au sein des unités de recherche des Ensas, conduit au doctorat en architecture ou en urbanisme. L'inscription en doctorat se fait dans les Écoles doctorales partenaires des Ensas, la direction de thèse étant assurée par des professeurs HDR des écoles d'architecture.

L'HMONP

L'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est une formation d'une année. Elle est ouverte aux détenteurs du DEA, souhaitant exercer les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre et permet l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes ainsi que le port du titre d'architecte.

STAGES

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. La mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel donne à l'étudiant une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers. Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique.

En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi. Seuls sont légaux les stages faisant l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'organisme d'accueil (public ou privé) et l'Ensa Toulouse.

STAGES OBLIGATOIRES EN CYCLE LICENCE

Le stage ouvrier

Ce stage, d'une durée de 2 semaines, n'est pas un stage d'observation, mais de participation active en tant « qu'ouvrier.ère » sur un chantier dans les secteurs du bâtiment et du BTP, sous les directives d'un ouvrier ou d'un artisan, afin de faire l'expérience sur le terrain.

Le stage de première pratique

Ce stage, d'une durée de 20 jours, est destiné à appréhender la diversité des pratiques du métier d'architecte. Il constitue une première mise en situation professionnelle significative dans une structure privée, publique ou parapublique, française ou étrangère, sous la direction d'un maître de stage architecte. Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances techniques, juridiques, organisationnelles et de comprendre certains mécanismes économiques et sociaux. S'il est réalisé en agence, le stage du cycle master devra obligatoirement être réalisé hors agence.

STAGE OBLIGATOIRE EN CYCLE MASTER

Le stage de formation pratique

Ce stage, d'une durée de 40 jours, est un élément indispensable de confrontation des enseignements théoriques au monde professionnel. Il concourt à appréhender la diversité des pratiques du métier d'architecte et doit permettre à l'étudiant de mobiliser et compléter les connaissances acquises au cours de son cursus.

Il doit également l'encourager à développer son savoir-faire, à tester sa force de proposition dans les domaines de l'architecture, de la ville et du paysage, à devenir un acteur de son apprentissage. Découvrir ou approfondir sa compréhension des milieux, des acteurs porteurs des différents enjeux, des contraintes tant juridiques qu'économiques, sociales et environnementales l'aidera à développer ses capacités personnelles et à mieux définir son propre projet personnel.

Ce stage devra obligatoirement être réalisé hors agence si le stage « première pratique » du cycle licence a été réalisé en agence.

STAGE OPTIONNEL CYCLE LICENCE ET CYCLE MASTER

Ce stage peut être réalisé, soit dans une démarche volontaire de l'étudiant avec pour objectif d'affiner son projet d'insertion professionnelle :

- soit dans un processus de réorientation au sein duquel le stage permet d'élaborer de nouvelles stratégies de formation ou d'emploi,
- soit pour cause de redoublement, durant laquelle, l'étudiant inscrit à l'Ensa Toulouse peut réaliser un ou plusieurs stages optionnels afin d'acquérir des compétences en cohérence avec sa formation.

Pour plus d'informations, adressez-vous au bureau des stages :

Stages obligatoires :

→ Florence Villeneuve
florence.villeneuve@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 54

Stages optionnels :

→ Michele Antibe
michele.antibe@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 54

GRILLE DE PROGRAMME LICENCE

PERCEPTION ET REPRÉSENTATION

ANNÉE 1 SEMESTRE 1				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception	S11	S111	Rudiments du projet architectural Représenter – Concevoir – Mettre en œuvre 7 groupes de projet	15	97	112	80	10
		S112	Techniques de représentation pour l'architecture + intensif découverte dessin 7 groupes TD		40	40	22	3
Histoire et théories	S12	S121	Histoire de l'architecture I – des origines au Moyen-Âge 6 groupes TD	18	18	36	30	3
		S122	Théories de l'architecture	18		18	18	2
		S123	Histoire de l'art – des origines au Moyen-Âge	9		9	9	1
Sciences et techniques	S13	S131	Construction et durabilité 6 groupes TD	24	24	48	33	3
		S132	Représentation géométrique – Base de géométrie 6 groupes TD		24	24	8	2
		S133	Toca Tierra		3	3	25	1
Espaces et sociétés	S14	S141	Arts, sociétés et formes plastiques 6 groupes TD		36	36	8	2
		S142	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
		S143	Introduction aux sciences humaines et sociales pour l'architecture	18		18	18	2
Total S1						368	251	30

Les fiches pédagogiques des cours
sont disponibles sur votre espace Taïga
(etudiant.archi.fr).

ANNÉE 1 SEMESTRE 2				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception	S21	S211	Rudiments du projet architectural Représenter – Concevoir – Mettre en œuvre 7 groupes de projet	15	97	112	80	10
		S212	Techniques de représentation pour l'architecture: dessin 7 groupes de TD		30	30	30	3
Histoire et théories	S22	S221	Histoire de l'architecture II – de la Renaissance au début XVII ^e siècle 6 groupes de TD	18	18	36	36	3
		S222	Théories de l'architecture	18		18	18	2
		S223	Histoire de l'art – de la Renaissance au mouvement moderne	9		9	9	1
Arts / sciences et techniques	S23	S231	Confort et construction 6 groupes de TD	15	12	27	27	2
		S232	Art et expérimentation des formes sensibles 6 groupes de TD		36	36	30	3
		S233	Lumières et géométrie 6 groupes de TD	10	16	26	10	2
		S234	Forme et information 6 groupes de TD	8	10	18		1
		S235	Maquette 3D 6 groupes de TD		20	20		1
Ouverture et parcours professionnel	S25	S252	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
		S253	Découvertes métiers , éthique professionnelle, intérêt public archi	12		12	12	1
Total S2						368	252	30

GRILLE DE PROGRAMME

LICENCE

LIEUX ET USAGES

ANNÉE 2 SEMESTRE 3				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception <i>Taux d'encadrement 1.5 (TD)</i>	S31	S311	Habiter un lieu – conception d’une maison 6 groupes de projet	15	95	110	112	10
		S312	Techniques de représentation pour l’architecture (dans l’atelier de projet) 6 groupes de TD		10	10	30	3
Histoire et théories	S32	S321	Architecture du XIX ^e siècle, entre tradition et modernité 6 groupes de TD	18	18	36	36	3
		S322	Théories de l’architecture	18		18	18	2
		S323	Histoire de l’art	9		9	9	1
Sciences et techniques	S33	S331	Initiation à l’énergétique pour la conception architecturale 2 groupes de TD	12	24	36	36	3
		S332	Géométral, plans coupes code de représentation 6 groupes de TD		20	20	10	1
		S333	Territoires numériques 1 (SI territoriaux) 6 groupes de TD	2	12	14		1
Espaces et sociétés	S34	S341	Socio-anthropologie de l’espace domestique 6 groupes de TD	18	21	39	10	2
		S342	Pratiques artistiques 6 groupes de TD		36	36		1
Ouverture et parcours professionnel	S35	S351	Stage ouvrier		2	2	74	2
		S352	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
Total S3						354	335	30

Les fiches pédagogiques des cours
sont disponibles sur votre espace Taïga
(etudiant.archi.fr).

ANNÉE 2 SEMESTRE 4				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception <i>Taux d'encadrement 1.5(TD)</i>	S41	S411	Complexité et imbrication – site contraint – conception petit équipement 6 groupes de projet au choix	15	95	110	112	10
		S412	Techniques de représentation pour l'architecture (dans l'atelier de projet) 6 groupes de TD		10	10	30	3
Histoire et théories	S42	S421	HIstoire de l'architecture – Contemporaine XX ^e et XXI ^e siècles 6 groupes de TD	18	18	36	36	3
		S422	Théories de l'architecture	18		18	18	2
		S423	Histoire de l'art	9		9	9	1
Sciences et techniques	S43	S431	Structure 6 groupes de TD	12	42	54	10	3
		S432	Méthodes et outils de travail collaboratif 1 6 groupes de TD	2	10	12	2	1
		S433	Maquette numérique 6 groupes de TD		20	20		1
Espaces et sociétés <i>1.3(TD)</i>	S44	S441	Socio-anthropologie de l'espace public 6 groupes de TD	18	20	38	10	2
		S442	Espace public, Approche socio géographique et paysagère appliquée à la ville de Toulouse + Intensif découverte territoriale et paysagère 6 groupes de TD	6	12	18	6	2
		S443	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
		S444	Pratiques artistiques 6 groupes de TD		36	36		1
Total S4						385	233	30

GRILLE DE PROGRAMME LICENCE

ECHELLES SPATIALES

ANNÉE 3 SEMESTRE 5				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception <i>Taux d'encadrement 1.7(TD)</i>	S51	S511	Projets situés dans l'urbain – conception groupement habitat (projets au choix) 6 groupes de projet	15	105	120	120	10
		S512	Représentation pour l'architecture (dans atelier-projet) 6 groupes de TD		22	22	30	3
Histoire et théories	S52	S521	Projet urbain au prisme de l'histoire	18		18	18	1
		S522	Théories de la ville	18		18	18	1
Sciences et techniques	S53	S531	Systèmes constructifs 6 groupes de TD dans l'atelier de projet	6	20	26	4	1
		S532	Ville énergie Climat (réglementation) 6 groupes de TD	24	9	33	30	3
		S533	Images de synthèse 6 groupes de TD		20	20	10	1
Espaces et sociétés <i>Taux d'encadrement 1.3(TD S54,2)</i>	S54	S541	Socio-anthropologie de la ville 6 groupes de TD	18	9	27	14	1
		S542	Reconnaissance et expérimentation du territoire pour le projet 6 groupes de TD	6	40	46	6	2
Ouverture et parcours professionnel	S55	S551	Stage 1 ^{ère} pratique		4	4	156	4
		S552	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
		S553	Découverte métiers , les métiers des architectes 5 groupes de TD	10	12	22	20	2
Total S5						354	422	30

Les fiches pédagogiques des cours
sont disponibles sur votre espace Taïga
(etudiant.archi.fr).

ANNÉE 3 SEMESTRE 6				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception <i>Taux d'encadrement 1.5(TD)</i>	S61	S611	Projet construit– Conception équipement (projets au choix) 6 groupes de projet	15	105	120	120	10
		S612	Représentation pour l'architecture (dans atelier-projet) 6 groupes de TD		22	22	18	3
Histoire et théories	S62	S621	Les grandes figures de l'architecture : trajectoires, filiations	18		18	18	2
		S622	Espaces vivants habités la complexité des mondes contemporains	18	12	36	18	2
Sciences et techniques	S63	S631	Structure 6 groupes de TD	12	40	52	14	3
		S632	Outils informatiques – Énergie Ambiances 6 groupes de TD		18	18		2
Ouverture et parcours professionnel	S65	S651	Rapport de licence		8	8	8	4
		S652	Langues anglais ou espagnol 4 groupes anglais 1 groupe espagnol		24	24		1
		S653	Modules d'ouverture ou citoyen (modules au choix)		39	39		1
		S654	Conception urbaine et paysagère	6	20	26	6	2
Total S6						337	196	30

GRILLE DE PROGRAMME

MASTER UN PARCOURS AU CHOIX

APPROCHES CRITIQUES

ANNÉE 4 SEMESTRE 7

ANNÉE 4 SEMESTRE 7				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception En commun avec S91 <i>Taux d'encadrement 1.8 (TD)</i>	S71	S711	Atelier de projet architectural et urbain (projets au choix)		132	132	132	10
		S712	Savoirs et outils pour le projet	12		12	12	2
Théories et culture En commun avec S92	S72	S721	Cultures architecturales (enseignements au choix)	15		15	15	2
		S722	Cultures urbaines et paysagères et cultures constructives (enseignements au choix)	15		15	15	2
Perfectionnement et insertion professionnelle	S75	S751	Savoirs techniques et socio-économiques (intensifs au choix)		15	15	12	1
		S752	Langues anglais ou espagnol <i>4 groupes anglais 1 groupe espagnol</i>		24	24		1
Séminaire <i>226H eq.TD par séminaire</i>	S77	S771	Initiation à la recherche et apports méthodologiques (séminaires au choix)	30		30	30	3
		S772	Suivi de mémoire		90	90	130	9
Total S7						333	346	30

ANNÉE 4 SEMESTRE 8

ANNÉE 4 SEMESTRE 8				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception <i>Taux d'encadrement 1.8(TD)</i>	S81	S811	Atelier de projet architectural et urbain : (projets au choix)		132	132	132	10
		S812	Savoirs et outils pour le projet	12		12	12	2
Théories et culture	S82	S821	Cycle de conférences Local/global	15		15		2
		S822	Cultures urbaines et paysagères et cultures constructives (enseignements au choix)	15		15	15	2
Perfectionnement et insertion professionnelle	S85	S851	Environnement professionnel 1	15		15	10	1
		S852	Langues anglais ou espagnol <i>4 groupes anglais 1 groupe espagnol</i>		24	24		1
Séminaire <i>226H eq.TD par séminaire</i>	S87	S871	Apports méthodologiques et études de cas	16		16	16	3
		S872	Suivi de mémoire et soutenance		75	75	180	9

Les fiches pédagogiques des cours
sont disponibles sur votre espace Taïga
(etudiant.archi.fr).

MAÎTRISE ET RESTITUTION

ANNÉE 5 SEMESTRE 9

ANNÉE 5 SEMESTRE 9				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Conception En commun avec S71 <i>Taux d'encadrement 1.8 (TD)</i>	S91	S911	Atelier de projet architectural et urbain projets (projets au choix)		132	132	132	10
		S912	Savoirs et outils pour le projet	12		12	12	2
Théories et culture En commun avec S72	S92	S921	Cultures architecturales (enseignements au choix)	15		15	15	2
		S922	Cultures urbaines et paysagères et cultures constructives (enseignements au choix)	15		15	15	2
Perfectionnement	S95	S951	Langues anglais ou espagnol <i>4 groupes anglais 1 groupe espagnol</i>		24	24		1
		S954	Modules d'ouverture – parcours recherche (S9 et S10) (Modules au choix sous forme d'intensifs)	4	35	39	30	5
		S955	Environnement professionnel 2	15		15	10	1
Insertion professionnelle	S96	S962	Savoirs techniques et socio économiques (enseignements au choix)	10	30	40	30	5
		S963	Environnement numérique		20	20	10	2
Total S9						312	254	30

ANNÉE 5 SEMESTRE 10

ANNÉE 5 SEMESTRE 10				Heures Cours	Heures TD	Heures encadrées	Heures perso.	ECTS
Projet fin études <i>Taux d'encadrement 2 (TD)</i>	S101	S1011	Atelier de projet architectural et urbain (projets au choix)		132	132	132	10
		S1012	Savoirs et outils pour le projet	12		12	12	1
		S1013	Préparation et soutenance du PFE AU CHOIX		28	28	100	10
Stages et certification langues	S102	S1021	Stage formation pratique		8	8	168	8
		S1022	Certification B2 en langues étrangères				22	1
Total S10						180	434	30

LE CALENDRIER PÉDAGOGIQUE 23 – 24

À CONSULTER ÉGALEMENT SUR TÂIGA

AOÛT

	LICENCE			MASTER		HMO
	S1	S3	S5	S7	S9	
M 01						
M 02	Congés d'été Ecole Fermée					
J 03						
V 04						
S 05						
D 04						
L 06						
M 07						
M 08						
J 09						
V 10						
S 11						
D 12						
L 13						
M 14						
M 15						
J 16						
V 17						
S 18						
D 20						
L 21	Réouverture École					
M 22						
M 23						
J 24						
V 25						
S 26						
D 27						
L 28						
M 29						
M 30	Séminaire Rentrée enseignants / conseils de semestre					
J 31						
V 01	Pré-rentée étudiants primo-entrants					

SEPTEMBRE

	LICENCE			MASTER			HMO
	S1	S3	S5	S7	S9		
S 02							
D 03							
L 04	Pré-rentée étudiants primo-entrants						
M 05	Pré-rentée étudiants primo-entrants renrée primo-entrants			Pré-rentée étudiants			
M 06	1	Débuts des cours / intensif obligatoire	Débuts des cours / intensif obligatoire	Débuts des cours /	1	test anglais 4e A	JURYS
J 07							
V 08							
S 09							
D 10							
L 11	2				2	in tensifs obligatoires	
M 12		Jurys licence					
M 13							
J 14							
V 15							
S 16							
D 17							
L 18	3				3	in tensifs obligatoires	
M 19							
M 20						Soutenance séminaires	
J 21		Commission inscriptions supplémentaires CIS				Commission inscriptions supplémentaires CIS	
V 22							
S 23							
D 24							
L 25	4				4	in tensif obligatoire	
M 26							
M 27							
J 28						Pré-rentée S10	
V 29							
S 30							

OCTOBRE

	LICENCE			MASTER		HMO	
	S1	S3	S5	S7	S9		
D 01							
L 02	5				5	Journées expérimentales Projets	
M 03							
M 04							
J 05							
V 06							
S 07							
D 08							
L 09	6	TOCA TERRA				in tensif obliga- toire	
M 10							
M 11							
J 12							
V 13							
S 14							
D 15							
L 16	7					in tensif obliga- toire	
M 17							
M 18							
J 19							
V 20							
S 21							
D 22							
L 23	8					in tensif obliga- toire	
M 24							
M 25							
J 26							
V 27							
S 28							
D 29							
L 30	Vacances Toussaint						
M 31	Pas de cours pour les étudiants						

NOVEMBRE

LICENCE				MASTER		HMO	
	S1	S3	S5	S7	S9		
M 01	Congés de Toussaint - Ecole ouverte						
J 02							
V 03							
S 04							
D 05							
L 06	9				9		
M 07							
M 08							
J 09							
V 10							
S 11							
D 12							
L 13	10				10		
M 14							
M 15							
J 16							
V 17							
S 18							
D 19							
L 20	11				11	SESSION 1	
M 21							
M 22							
J 23							
V 24							
S 25							
D 26							
L 27	12				12		
M 28							
J 29							
V 30							

DÉCEMBRE

	LICENCE			MASTER		HMO
	S1	S3	S5	S7	S9	
V 01						
S 02						
D 03						
L 04	13			13		
M 05						
M 06					rendus dossiers mobilité	
J 07						
V 08	Rendus dossiers					
S 09						
D 10						
L 11	14			14		
M 12						
M 13						
J 14						
V 15						
S 16						
D 17						
L 18	15	Examens 1 ^{ère} session 1 ^{er} semestre		15		
M 19						
M 20						
J 21						
V 22						
S 23	Congés de Noël - (École fermée)					
D 24						
L 25						
M 26						
M 27						
J 28						
V 29						
S 30						
D 31						

JANVIER

	LICENCE			MASTER		HMO		
	S1	S3	S5	S7	S9			
L 01	Congés de Noël - Fermeture école							
M 02								
M 03								
J 04								
V 05								
S 06								
D 07								
L 08	16							
M 09								
M 10								
J 11					Pré- rentrée S8			
V 12					Rendus dossiers 1e session			
S 13								
D 14								
L 15	17							
M 16		Rendus Projets						
M 17			pré rentrée S4-S5	Rendus Projets	17			
J 18								
V 19			Rendus Projets			Rendus Projets		
S 20								
D 21								
L 22	1	Congés étudiants / conseils de semestre			1	Congés étudiants / conseils de semestre		SESSION 2
M 23								
M 24								
J 25								
V 26								
S 27								
D 28								
L 29	2	Début des cours			2	Rendus dossiers 2e session		
M 30								
M 31						Début des cours S8		

FÉVRIER

LICENCE				MASTER		HMO
	S2	S4	S6	S8	S10	
J 01	Rendus rapports de stage			Rendus rapports de stage S/ Projets S10		
V 02	Cours			Cours		
S 03						
D 04						
L 05	3			3		
M 06						
M 07						
J 08						
V 09						
S 10						
D 11						
L 12	4			4		
M 13						
M 14						
J 15						
V 16						
S 17						
D 18						
L 19	Congés d'hiver (École fermée)					
M 20						
M 21						
J 22						
V 23						
S 24						
D 25						
L 26	5			5		
M 28		Jurys UE				
M 29						

MARS

LICENCE				MASTER			HMO	
		S2	S4	S6		S8	S10	
V 01	5				5			
S 02								
D 03								
L 04	6				6			SESSION 3
M 05								
M 06								
J 07		Examens 2 ^e session 1 ^{er} semestre						
V 08								
S 09								
D 10								
L 11	7	Semaine de la recherche / cours			7	Semaine de la recherche / cours		
M 12								
M 13								
J 14								
V 15								
S 16								
D 17								
L 18	8	Semaine de la recherche/ cours			8	Semaine de la recherche/cours		
M 19								
M 20								
J 21								
V 22								
S 23								
D 24								
L 25	9				9			
M 26								
M 27								
J 28		Examens 2e session 1e semestre						
V 29								
S 30								
D 31								

AVRIL

LICENCE				MASTER		HMO	
	S2	S4	S6		S8	S10	
L 01	Férié - lundi de pâques						
M 02	9			9			
M 03							
J 04							
V 05							
S 06							
D 07							
L 08	Congés de printemps · École fermée						
M 09							
M 10							
J 11							
V 12							
S 13							
D 15							
L 16							
M 17							
M 15							
J 18							
V 19							
S 20							
D 21							
L 22							
M 23							
M 24	10			10			SESSION 4
J 25		Jurys UE					
V 26							
S 27							
D 28							
L 29	11			11			
M 30							
M 31							

MAI

LICENCE				MASTER		HMO
S2		S4	S6	S8	S10	
M 01	Férié - fête de travail					
J 02	12					
V 03						
S 04						
D 05						
L 06	13			13		
M 07						
M 08	Férié					
J 09						
V 10	Pont					
S 11						
D 12						
L 13	14	Examens 1 ère session 2 ^e semestre		Rendus dossiers 1 ^e session		
M 14						
M 15						
J 16		rendus rapports de stages		rendus rapports de stages		
V 17		Examens 1 ère session 2 ^e semestre				
S 18						
D 19						
L 20	Férié - Pentecôte					
M 21	15			15		
M 22						
J 23						
V 24						
S 25						
D 26						
L 27	16					
M 28						
M 29						
J 30				Rendus Mé- moires semi- naire		
V 31						

JUIN

	LICENCE			MASTER		HMO	
	S2	S4	S6	S8	S10		
S 01							
D 02							
L 03	17	JURYS UE		17			
M 04							
M 05							
J 06					Rendus Projets		
V 07							
S 08							
D 09							
L 10	18			18		SESSION 5	
M 11		Rendus Projets			Rendus dossiers 2e session		
M 12			Rendus Projets				
J 13		Examens 2eme session 2°semestre					
V 14		Rendus Projets					
S 15							
D 16							
L 17		Rendus rapports fin de licence Stages		Stages			
M 18							
M 19							
J 20							
V 21							
S 22							
D 23							
L 24		Stages JURYS UE		Stages JURYS UE			
M 25							
M 26							
J 27							
V 28							
S 29							
D 30							

JUILLET

	LICENCE			MASTER		HMO	
	S2	S4	S6	S8	S10		
L 01	Stages		Stages	Stages	PFE		
M 02			Jury licence				
M 03			Stages				
J 04							
V 05							
S 06							
D 07							
L 08	Stages			Stages			
M 09	CIS – Commission inscription supplémentaire			CIS – Commission inscription supplémentaire			
M 10	Stages			Stages			
J 11							
V 12							
S 13							
D 14							
L 15	Stages			Stages			
M 16							
M 17							
J 18							
V 19							
S 20	Congés d'été École fermée le 21/07 au soir Réouverture de l'école le 19/08/2023						
D 21							
L 22							
M 23							
M 24							
J 25							
V 26							
S 27							
D 28							
L 29							
M 30							
M 31							

LES SERVICES DE L'ÉCOLE

LA DIRECTION

Directrice

Agnès Blondin
agnes.blondin@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 61

Directrice adjointe

Clotilde Kasten
clotilde.kasten@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 46

Assistante de direction

Franceline Callegaro
franceline.callegaro@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 61

PÔLE RELATIONS EXTÉRIEURES

Responsable des relations internationales

Sophie Vialle
sophie.vialle@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 55

Chargé de mission pédagogique relations internationales

Juan Carlos Rojas Arias
juan-carlos.rojas-arias@toulouse.archi.fr

Responsable communication

Sylvie Panissard
sylvie.panissard@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 48

Chargée de mission pédagogique culture

Béatrice Utrilla
beatrice.utrilla@toulouse.archi.fr

Responsable partenariats/valorisation

Anissa Mérot
anissa.merot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 59

Chargée de mission pédagogique partenariats

Nadia Sbiti
nadia.sbiti@toulouse.archi.fr

Responsable observatoire des métiers et insertion professionnelle

Michaël Conil
michael.conil@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 95

Chargé de mission pédagogique observatoire des débouchés

Samuel Balti
samuel.balti@toulouse.archi.fr

FORMATIONS ET RECHERCHE

FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

Cheffe du service

Béatrice Bégault
beatrice.begault@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 80

Gestionnaire du cycle licence

Sandrine Denois
sandrine.denois@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 49

Gestionnaire du cycle master

Marie-Josée Poumirol
marie-josee.poumirol@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 43

Gestionnaire diplômes, stages optionnels

Michèle Antibe
michele.antibe@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 82

Gestionnaire des stages et mémoires

Florence Villeneuve
florence.villeneuve@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 54

Chargé des admissions et inscriptions

Philippe Brendlin
philippe.brendlin@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 82

Chargé de mission pédagogique double parcours ENSA/INSA

Raphaël Van der Becken
raphael.van-der-beken@toulouse.archi.fr

Gestionnaire HMONP

Corinne Lippmann
corinne.lippmann@toulouse.archi.fr
T 33 (0)5 62 11 50 46

Chargée de mission pédagogique HMONP

Corinne Sadokh
corinne.sadokh@toulouse.archi.fr

Chargé de mission pédagogique Filière LMD - HANOÏ

Frédéric Bonneaud
frederic.bonneaud@toulouse.archi.fr

LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ARCHITECTURE

Co/Direction

Rémi Papillault - Nathalie Tornay
remi.papillault@toulouse.archi.fr
nathalie.tornay@toulouse.archi.fr

Cheffe de service

Caroline Lamorthe
caroline.lamorthe@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 40

Coordination informatique

Serge Faraut
serge.faraut@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 64

Chargée de mission scientifique parcours recherche

Annick Hollé
annick.holle@toulouse.archi.fr

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

Cheffe du service

Stéphanie Millot
stephanie.millot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 97

Documentaliste (Ressources numériques, Prêt entre bibliothèque travaux d'étudiants, besoins particuliers de prêt)

Philippe Laux-Jan
philippe.laux-jan@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 91

Documentaliste (périodiques, formation usagers)

Sandra Boussaguet
sandra.boussaguet@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 58

Ingénieur pédagogique

Thomas Laigle
thomas.laigle@toulouse.archi.fr
+33 (0)6 09 89 98 02

SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

Chef du service

Jean-Jacques Ferrand
jean-jacques.ferrand@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 57

Administrateur réseaux et serveurs

Myriam Idahir
myriam.idahir@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 41

Chargé d'études et développements

Patrice Pillot
patrice.pillot@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 42

Gestionnaire ressources numériques

Fathia Riah
fathia.riah@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 45

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Cheffe du service

Emmanuelle Toulouse
emmanuelle.toulouse@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 71

Gestion RH et paie

Pauline Chemineau
pauline.chemineau@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 71

Assistante formation continue

Fatima Roussel
fatima.roussel@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 93

SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Chef du service

Laurent Aranda
laurent.aranda@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 44

Accueil / Standard

Karine Laillette
karine.laillette@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 90

Chargée du suivi de l'immobilier

Amel BENGUEDDA
amel.benguedda@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 89

Agents de maintenance

José Parrilla
jose.parrilla@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 78
Yves Hoareau
yves.hoareau@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 79

Gestionnaire fournitures et voyages, assistant de prévention

Rémy Le Page
remy.le-page@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 86

SERVICE BUDGET ET AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES

Cheffe du service

Pascale Harasse
pascale.harasse@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 47

Gestionnaire budget

Myriam Hachemi
myriam.hachemi@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 74

Service budgétaire

Morgane Josset
morgane.josset@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 22

Chargée du suivi des instances et de l'appui au pilotage

Patricia Noslen
patricia.noslen@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 51

AGENCE COMPTABLE

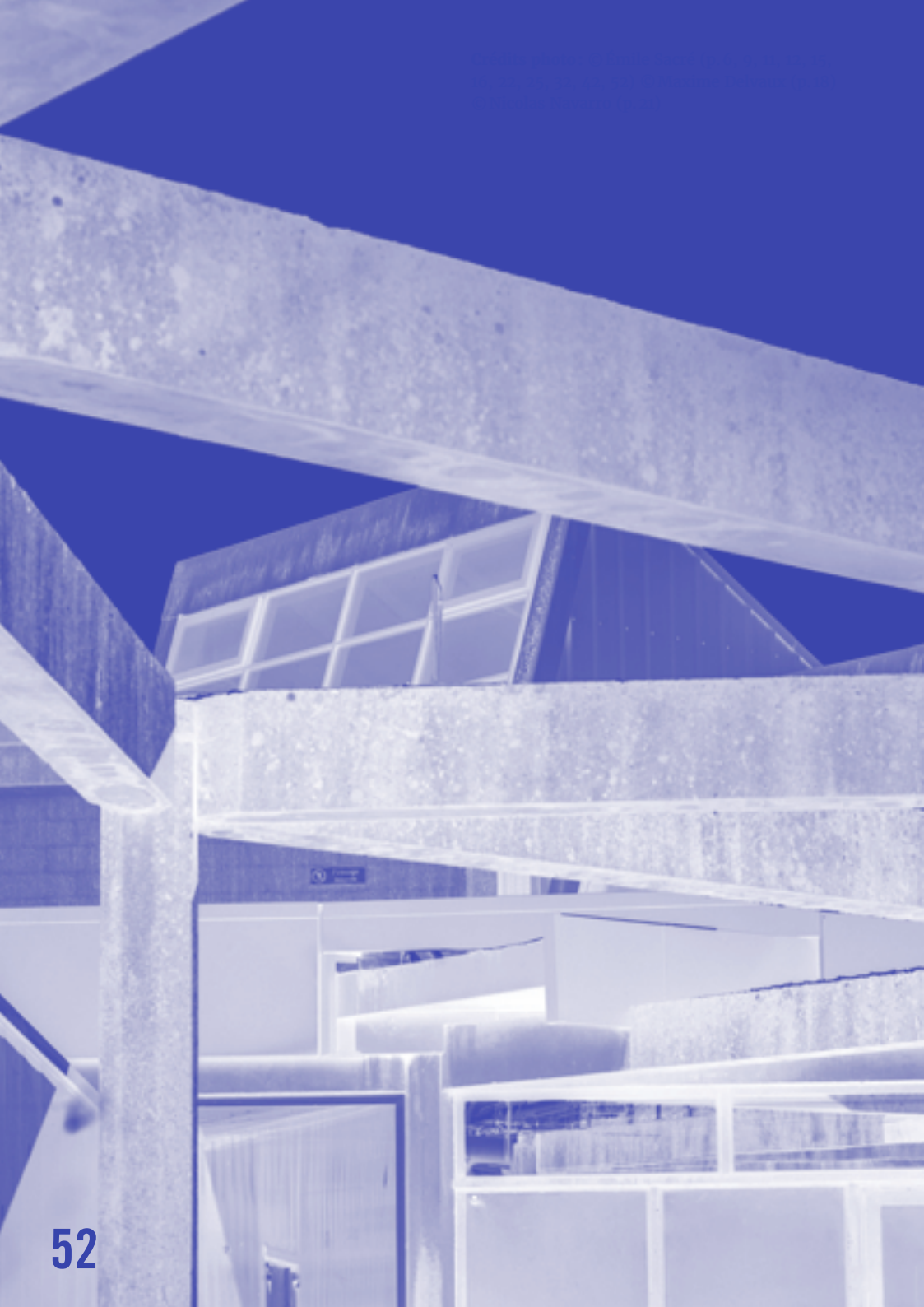
Agent comptable

Alexandre Azémar
alexandre.azemar@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 73

Adjointe à l'agent comptable

Michelle Roudier
michelle.roudier@toulouse.archi.fr
+33 (0)5 62 11 50 70

Pour plus d'informations,
consultez l'organigramme :
→ <https://www.toulouse.archi.fr/fr/lecole/gouvernance-et-organisation>



83 rue Aristide-Maillol
— BP 10629 —
31106 Toulouse Cedex 1

T. +33 (0)5 62 11 50 50

ensa@toulouse.archi.fr
toulouse.archi.fr



U Université
de Toulouse